



# Indemnités pour Frais d'Etude 2023/2024

**DATE de DEPOT du dossier jusqu'au 31 janvier 2024**

1 dossier par famille, et par enfant : 1 certificat de scolarité,  
1 certificat d'hébergement,  
1 attestation justifiant l'obligation d'études dans l'enseignement supérieur privé.

**Compte CASI DIJON en ligne validé**

- Cheminot(e) actif(ve)  
 Retraité(e) – Veuf(ve) – Pensionné(e)  
 Contractuel(le) SNCF  
 Salarié(e) du CASI  
 Retraité(e) ancien(ne) contractuel(le) SNCF

N° de dossier	Prénom des enfants :
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

## À remplir par l'agent

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
N° de tél. personnel : ..... Courriel : .....  
N° de tél. professionnel : .....

## À remplir obligatoirement :

Je soussigné (nom du demandeur) ..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le dossier IFE et m'engage à signaler toute modification scolaire de mon/mes enfant(s).

**Signature :** À ....., le .....

## Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés :

- Les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion, pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires,
- Un droit d'accès et de rectification est à votre disposition auprès du CASI DIJON, sur simple demande en consultation sur place ou par l'édition de votre fiche individuelle.

Vous pouvez contacter le service Activités Sociales au 03 80 76 89 00

Vu par l'espace CASI de : ....., le .....

# Composition de la famille du demandeur

À la date de la demande, en cas de changement de situation familiale au cours de l'année de la demande, précisez impérativement la date : .....

Demandeur : Nom : ..... Prénom : .....

Conjoint : Nom : ..... Prénom : .....

Situation familiale en cours :

Mariage

Vie maritale

Divorce

Séparation

Veuvage

## Enfants à charge du demandeur (au sens des prestations familiales)

Indiquez les enfants âgés de moins de 28 ans au 31 décembre de l'année en cours

	Nom Prénom	Classe ou enseignement suivi	Date de naissance
Père			
Mère			
Enfants à charge			

Contrôlez bien si votre dossier est complet

### PIÈCES INDISPENSABLES POUR L'ÉTABLISSEMENT DU DOSSIER

#### Si vous avez un compte CASI en ligne

##### Justificatif à fournir :

- Imprimé IFE dûment rempli et signé
- Convention temporaire de divorce (séparation/divorce non pris en compte dans l'avis imposition 2023)
- Copie avis imposition de l'étudiant si déclaration séparée
- Attestation justifiant de l'obligation de l'enseignement supérieur privé
- Certificat de scolarité complété par le responsable de l'établissement scolaire.
- Certificat d'hébergement complété selon le cas par vos soins et par le responsable de l'établissement scolaire pour les frais d'internat ou accompagné de la quittance de loyer si location d'appartement.
- Pupille SNCF : photocopie de la carte.

#### Si vous n'avez pas de compte CASI en ligne

##### Justificatif à fournir :

- Copie de la dernière fiche de paie ou pension du demandeur.
- Copie de la carte SNCF de chaque enfant.
- Copie de l'avis imposition ou non-imposition 2023. Si recomposition familiale photocopie de l'avis imposition ou non-imposition du conjoint.
- Copie avis imposition de l'étudiant si déclaration séparée.
- Relevé d'identité bancaire.
- Relevé de carrière SNCF (retraités contractuels SNCF).
- Convention temporaire de divorce (séparation/divorce non pris en compte dans l'avis imposition 2023).
- Attestation justifiant de l'obligation de l'enseignement supérieur privé.
- Certificat de scolarité complété par le responsable de l'établissement scolaire.
- Certificat d'hébergement complété selon le cas par vos soins et par le responsable de l'établissement scolaire pour les frais d'internat ou accompagné de la quittance de loyer si location d'appartement.
- Pupille SNCF : photocopie de la carte.

## Adresses des Espaces du CASI DIJON pour déposer votre dossier IFE :

### **Dijon ville**

10, cour de la Gare - 21000 Dijon - Tél. : 03 80 45 32 16 (530 032)

### **Dépôt de Perrigny**

2, rue J-Baptiste Peincedé - CS 10622 - 21006 DIJON CEDEX - Tél. : 03 80 76 89 00 (530 028)

### **Gevrey**

Accès n° 1 ou n° 6 - Bât. 43 - Bureau 13 bis - Route des Étangs 21220 Gevrey-Chambertin  
Tél. : 07 86 44 53 02

### **Venarey Les Laumes**

Cour de la gare - 21150 Venarey Les Laumes - Tél. : 03 80 96 88 74 (538 108)

### **Saulon-la-Chapelle**

ATM Saulon - Tél. : 03 80 79 15 99 (535 290)

### **Besançon**

17, voie Gisèle Halimi - 25000 Besançon -Tel : 03 81 53 66 79

### **Pontarlier**

3, place Villingen Schwenningen - 25300 Pontarlier - Tél : 06 29 71 79 96 (533 407)

### **Vesoul**

5 rue de la Gare - 70000 Vesoul - Tél. : 03 84 75 08 25 (534 604)

### **Dole**

2, rue des Messageries - 39100 Dole - Tél. : 03 84 72 05 34

### **Chalon-sur-Saône**

24, avenue Jean Jaurès - Bât. Alizée - 71100 Chalon-sur-Saône - Tél. : 03 85 44 61 15 (536 115)

### **Mâcon**

Place de la gare 71000 Mâcon – Tél. : 03 85 40 96 20

Les horaires d'ouverture des Espaces CASI sont consultables sur le site [CASIDIJON.COM](http://CASIDIJON.COM)

**Attention**  
**Demande IFE uniquement pour les agents des**  
**CSE contributeurs à 100 % au CASI DIJON**